

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 219

présenté par
M. Moreau

ARTICLE 6

Cet amendement est en cours de traitement par les services de l'Assemblée.

Après l'alinéa 14, insérer les quatre alinéas suivants :

« *Chapitre I^{er} bis*

« *De la suppression des régimes spéciaux de retraite*

« 1° Les régimes spéciaux de retraite sont supprimés.

« 2° Un système universel de retraite par points est instauré. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Chaque année, les retraites de la SNCF coutent 3 milliards 300 millions d'euros aux contribuables.

La situation économique de notre pays nous impose une suppression des régimes spéciaux pour plus d'égalité et de justice.

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 293

présenté par
M. Moreau

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 41, insérer l'alinéa suivant :

« L'utilisateur de la SNCF qui, suite à un retard ou une annulation de train directement imputable à un mouvement de grève se voit retirer son emploi, pénalisé financièrement par son employeur, ou qui est dans l'impossibilité de se rendre à un entretien d'embauche, a la possibilité de saisir le tribunal compétent pour demander aux syndicats grévistes des dommages et intérêts. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est insupportable de voir constamment des usagers de la SNCF pris en otage des syndicats grévistes. Ces journées d'action permanentes ne peuvent plus perdurer sans sanction.

L'amendement propose donc une indemnisation des syndicats lorsque l'utilisateur se voit pénaliser professionnellement par un retard ou une annulation imputable au mouvement.

Cette « perte de chance » doit être réparée.

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 294

présenté par
M. Moreau

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 41, insérer l'alinéa suivant :

« Un rapport annuel sur le financement des syndicats est transmis chaque année au Parlement. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En Décembre 2011, la Cour des comptes avait épinglé la gestion du Comité d'entreprise de la RATP. En effet, la CGT-RATP disposait d'un Château situé à Fontenay-lès-Briis. Cette splendide propriété nichée dans la vallée de Chevreuse, au cœur d'un parc boisé de 75 hectares, était agrémentée de trois terrains de tennis, d'un minigolf et d'un camping.

L'accablant rapport de la Cour des Comptes poursuit en nous apprenant que « Moins de 13 % des salariés de la RATP font appel au comité d'entreprise pour leurs séjours de vacances et, parmi ceux-ci, ce sont les agents les moins défavorisés qui sont majoritaires ».

Étant donné le financement public des syndicats, la représentation nationale se doit d'être informé annuellement de la situation financière des syndicats.

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 401

présenté par
M. Moreau

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 10, insérer les deux alinéas suivants :

« Le service minimum dans les transports est un principe intangible. Il est renforcé lors des mouvements de grève.

« Dès le premier jour de grève, une réquisition de trains est opérée pour assurer la continuité du service public. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis trois jours les agents de la SNCF sont en grève. Trois jours que les usagers du rail vivent un enfer pour aller au travail, pour rentrer chez eux et pour faire le moindre déplacement. Les syndicats viennent d'annoncer la poursuite et le durcissement du mouvement.

L'abus de leur pouvoir de blocage par certains syndicats est inacceptable. Pour nuire aux usagers, tous les moyens sont bons pour les Syndicats et les périodes ne sont pas choisis au hasard : périodes d'examens et périodes de vacances sont toujours ciblées.

Il est donc impératif de rappeler l'importance du service minimum renforcé en cas de grève qui doit se matérialiser par une réquisition de trains dès le premier jour de grève.

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 403

présenté par
M. Moreau

TITRE

Rédiger ainsi le titre du projet de loi :

« Projet de loi portant réforme ferroviaire et service minimum dans les transports ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le service minimum dans les transports doit être l'élément clé de chaque réforme du secteur.